

## Situé en plein cœur de Fontenay-

**sous-Bois**, entre les rues de la Matène, Gérard-Philippe et Charles-Bassée, les anciennes carrières de gypse ont été exploitées jusqu'en 1930 pour produire du plâtre, contribuant ainsi à la construction de la ville. Suite à l'arrêt de l'activité, le site a été laissé pendant plus de 50 ans à l'état de friche en raison, notamment, du risque important d'effondrement. La faune et la flore s'y sont progressivement développées.



La ville de Fontenay-sous-Bois a fait le choix de sauvegarder ce patrimoine naturel, de le développer et de le faire connaître au public. L'éco-parc des Carrières René-Dumont, espace naturel en cœur de la ville a ouvert ses portes le 25 mai 2013. Avec une vue exceptionnelle sur le bois de Vincennes, Paris et sa tour Eiffel, ses 22 000 m<sup>2</sup> ont été rendus à la nature. Ils constituent un maillon essentiel de la coulée verte reliant le parc des Beaumonts à Montreuil, le bois de Vincennes et à terme les bords de Marne, en passant par le parc de l'Hôtel de ville et les espaces verts du Grand ensemble. ■



Ce paysage à l'aspect sauvage est composé de friches et de

prairies organisées, constituées d'espèces végétales adaptées au site favorisant la faune sauvage. Le maintien de cet équilibre écologique implique un mode de gestion adapté, défini et mis en place par le service des Espaces verts. Les règles de vie dans ce parc sont ainsi différentes de celles des autres parcs de la ville. ■

## Pourquoi faut-il protéger la biodiversité ?

Chaque espèce est unique et irremplaçable, et sa disparition, irréversible peut avoir des conséquences importantes et imprévisibles sur d'autres espèces, par un mécanisme d'effet cascade.



En concertation avec les acteurs du territoire, la ville de Fontenay s'est engagée au travers de l'Agenda 21 dans une démarche volontaire, à préserver la biodiversité, les milieux et les ressources de son territoire. La création de l'éco-parc des Carrières constitue une action essentielle et emblématique de cette reconquête. ■

## Le fauchage tardif

Effectué entre fin septembre et novembre, le fauchage tardif permet aux plantes et aux animaux d'accomplir leur cycle biologique.



Le choix des périodes et des zones de fauche dépend de plusieurs paramètres :

- composition des milieux et évolution de la biodiversité présente dans le parc avec la réalisation d'un inventaire floristique et faunistique effectué en 2014.
- identification des zones de prolifération des plantes indésirables (renouée du Japon, buddleia...).
- le cycle végétatif (floraison, fructification).
- le plan de fauche est adapté à l'ensemble de ces contraintes.

La réussite du fauchage tardif repose sur une prise de conscience collective et un suivi rigoureux. ■

## Les hôtels à insectes

Loger des insectes : oui, mais pas n'importe lesquels : l'objectif primordial est d'abord de favoriser les espèces d'insectes auxiliaires (coccinelle, carabe doré...). Ces hôtels ont été conçus et fabriqués par les jardiniers des Espaces verts pour attirer et encourager les insectes à rester, afin qu'ils se nourrissent des espèces nuisibles ou assurent la pollinisation. L'autre avantage est de contribuer ainsi à favoriser la biodiversité locale et à établir l'équilibre de la chaîne alimentaire. ■





## Des ateliers pédagogiques

Une des missions du service Espaces verts est de participer à l'éducation des usagers à la préservation de l'environnement. Des animations sont proposées au sein du parc, afin de sensibiliser les usagers à la découverte et à la préservation du milieu.

### Objectifs pédagogiques :

- Sensibiliser à la protection de l'environnement
- Susciter des questionnements
- Donner des clés pour ouvrir des portes vers une meilleure compréhension des enjeux locaux (biodiversité, gestion des milieux...)
- Sensibiliser au milieu naturel et aux êtres vivants qui le composent
- Apprendre à utiliser des outils de découverte.

## En pratique :

### Les horaires :

Le parc est ouvert 24h/24 et 7j/7  
sauf conditions climatiques exceptionnelles (neige, verglas, tempête...).

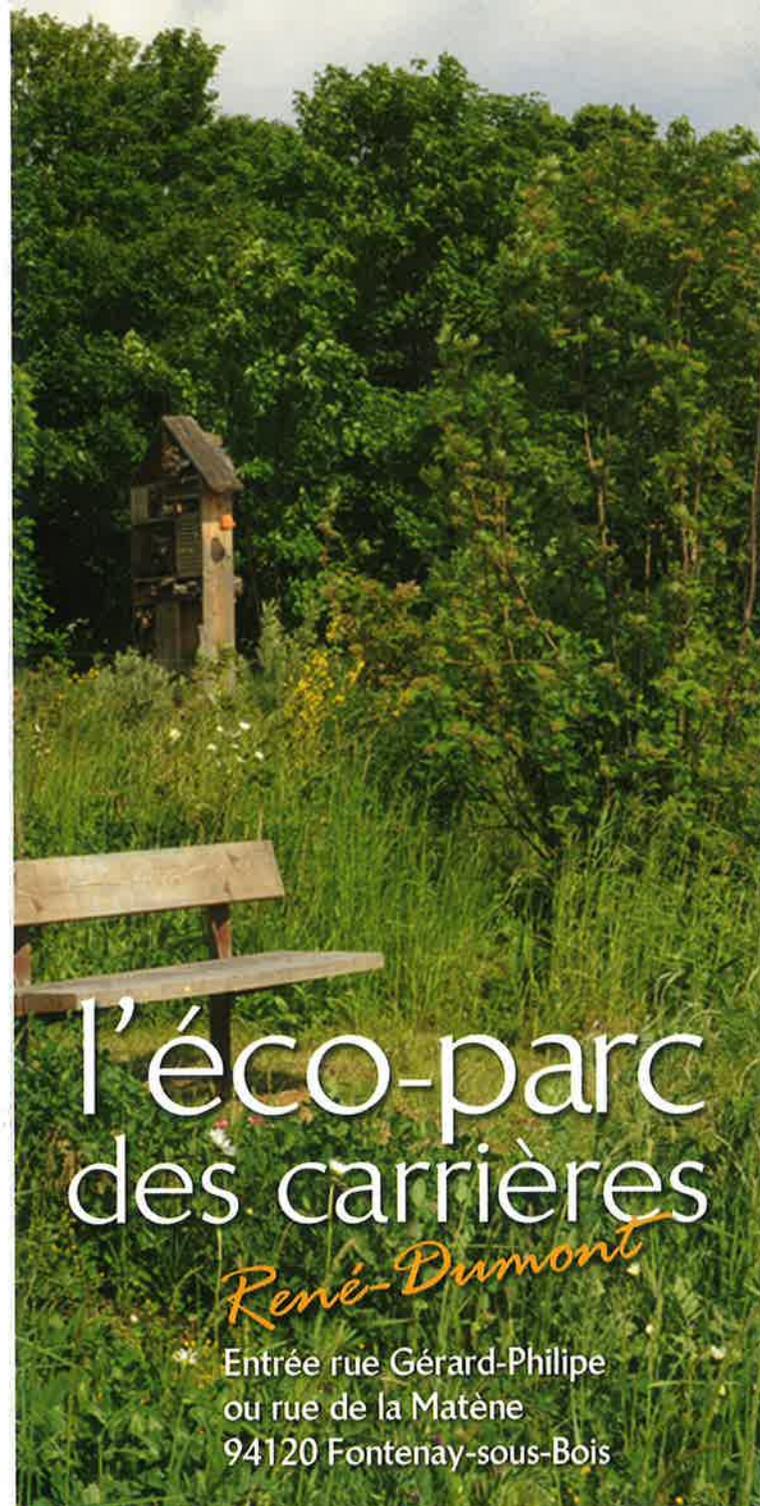
### Accès aux personnes handicapées :

Le parc est accessible aux personnes à mobilité réduite au niveau de ses entrées supérieures. Des zones de repos sont disponibles.

### Règlement :



Impression : Imprimerie municipale de Fontenay-sous-Bois - Mai 2015.



# l'éco-parc des carrières

*René-Dumont*

Entrée rue Gérard-Philippe  
ou rue de la Matène  
94120 Fontenay-sous-Bois

Fontenay-sous-Bois

